Séance du Conseil de Ville du 31 janvier 2022 Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de	e la motion			5.10/21
"Sauvegarde du bâtiment de la Gare 11, sis sur la parcelle no 898, avenue de la Gare à Delémont"				
Auteur	Mme Céline Robert-Charrue Linder et M. Marc Ribeaud			
But visé	La motion demande que le bâtiment de la Gare 11 soit préservé, que sa parcelle végétalisée soit remise en état et mise en valeur au sein du parc arborisé du Collège, et que l'ensemble soit confié, contre prise en charge des coûts d'entretien, à une association sociale, culturelle, ou socio-culturelle active dans la ville.			
Préavis du Conseil communal		Refusée Vocation restreinte pro	pposée	Transformée en postulat
Motifs	Suite au départ de la crèche, sans besoins avérés à ce moment-là, et dans le but de créer u espace vert arboré généreux, permettant un dégagement et une mise en valeur du Collège, ur démolition a effectivement été envisagée dans le cadre de la révision du PAL. Il convie d'emblée de préciser que même si le cahier des charges du Règlement communal sur le constructions donne cette possibilité, les autorités communales gardent toute marge constructions donne cette possibilité, les autorités communales gardent toute marge de manœuvre quant au maintien ou à la démolition du bâtiment, du fait notamment que Municipalité en est propriétaire. Il faut considérer cette idée de démolition comme une intentic exprimée il y a quelques années dans un but d'augmenter les espaces verts et la végétalisation du site.			
	La question du maintien de ce bâtiment s'est posée récemment, avant le dépôt de la motion, suite à des discussions avec la Direction du Collège qui a informé la Municipalité de son intérêt à utiliser les locaux de l'immeuble de la Gare 11 afin de répondre à un réel besoin à court terme.			
	Suite à une visite des lieux en fin d'année 2021, l'équipe de Direction du Collège a confirmé sa volonté de pouvoir bénéficier de ces locaux supplémentaires dès la période de Pâques 2022 déjà, dans l'attente d'autres solutions qui pourraient se dessiner d'ici quelques années, par exemple l'utilisation de l'appartement du concierge idéalement situé au rez-de-chaussée de l'aile Sud du bâtiment principal. Le manque de locaux actuels est avéré, notamment lié au besoin de salles supplémentaires pour les leçons d'appui ou de cours donnés aux élèves allophones ainsi que pour des activités créatrices diverses. Il est aussi une conséquence de la pandémie liée au Coronavirus qui a rendu nécessaire le dédoublement de certains espaces (salles des maîtres, salle des externes).			
	Le bâtiment de la Gare 11 est occupé depuis environ deux ans par l'entreprise de génie civil qui exécute les travaux dans le secteur du Ticle - Théâtre du Jura. Les travaux arrivant à leur terme, les locaux seront libérés à la fin du mois de mars en fonction des conditions météorologiques de ce début d'année. Moyennant quelques adaptations des équipements (chauffage, sanitaire, liaison informatique, système de fermeture, etc.), la mise à disposition du bâtiment à l'attention du Collège pourrait se faire pour la fin du mois d'avril.			
	A court et à moyen termes, le bâtiment de la Gare 11 sera donc préservé dans son état actuel mais le Conseil communal souhaite qu'il soit affecté à des besoins scolaires, compte tenu du manque de locaux du Collège. Si le bâtiment Gare 11 ne pouvait pas être mis à disposition du Collège, il faudrait envisager des transformations ou un agrandissement, ce que le Conseil communal ne souhaite pas faire pour l'instant.			
	Le Conseil communal propose ainsi d'accepter la motion sur le principe de conservation du bâtiment dans un but d'intérêt public mais refuse que cela se limite à une vocation sociale, culturelle, ou socio-culturelle. Le Conseil communal entend en effet privilégier, à court et moyen termes, une vocation scolaire sans exclure toutefois, à long terme, d'autres activités d'intérêt public.			
	A court terme, les besoins en locaux pour les associations sociales, culturelles, ou socio- culturelles pourraient, suite au concours d'idées en urbanisme « Gare Sud », trouver une solution dans les bâtiments actuels de la SAFED : des contacts sont déjà en cours avec			

plusieurs associations dans ce sens.